

Procès-verbal de la 13^e Assemblée Générale Annuelle (AGA) de
Pêche Sportive du Réservoir Baskatong Inc.

**Tenue à la Salle de l'Église de Grand-Remous
le 30 avril 2011 à 13 :30**

Présents : Jean-Guy Roy, Angèle Doré-Papineau, Rollande Millaire, Michel Leboeuf, Hubert Gauvreau, Rock Paquette, Éric Naudin, Henri Fournier MRNF Gatineau, Olivier Cameron Trudel MRNF Maniwaki, Mathieu Charrette MRNF Mont-Laurier, Alexandre Fournelle MRNF Mont-Laurier, Yvon Rainville, Marie-Claude Grondin représentante de François Langevin / CA, Jean Lacaille journaliste de La Gatineau, Yvan Lachaine

Plus 20 personnes du public, pour un total de 35 personnes.

1. Ouverture de la réunion par le président :

M. Michel Leboeuf ouvre la réunion à 13 :30 en remerciant les membres de leur présence. Il informe que Monsieur Yvon Rainville n'a pas renouvelé son mandat et qu'il quitte pour sa retraite et que c'est lui-même qui a maintenant le mandat de président. Il mentionne que M. Henri Fournier assiste aussi à sa dernière assemblée générale annuelle. Il donne les explications sur le déroulement de l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour :

M. Leboeuf fait la lecture de l'ordre du jour et demande d'ajouter un point 13 à Varia :
- Hommage à Yvon Rainville;

L'ordre du jour avec l'ajout est adopté par Angèle Doré-Papineau. Appuyé par Pierre Després du public. Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès verbal de l'AGA du 24 avril 2010 :

Le procès verbal de l'AGA 2010 est adopté tel que présenté, proposé par Hubert Gauvreau, appuyé par Angèle Doré-Papineau. Adopté à l'unanimité.

4. Présentation et adoption du rapport financier 2010, firme François Langevin / CA :

La présentation des états financiers est faite par Marie-Claude Grondin de la firme de François Langevin. Elle fait la lecture et état des points importants du rapport financier.

Nous avons une question de Monsieur Corbeil du public, il ne voyait pas le montant des commissions. Madame Grondin lui confirme que cela apparaît à la page 18, dans l'annexe C, vis-à-vis « commissions » au montant de 7 479 \$. M. Jean-Guy Roy propose qu'il serait peut-être bien de spécifier que ce sont les commissions des dépositaires. Monsieur Leboeuf est d'accord et confirme que pour le futur le mot « dépositaires » devrait apparaître sur la ligne des commissions.

Les états financiers sont acceptés tels que présentés. Proposé par André Corbeil du public, appuyé par Hubert Gauvreau. Adopté à l'unanimité.

5. Résumé des activités de l'année 2010 – Yvan Lachaine directeur général :

Autorisations de pêcher vendues

Au cours de l'année 2010, 15 028 autorisations de pêcher ont été vendues pour des revenus de 288 922 \$ comparativement à 17 542 en 2009 pour des revenus de 312 031 \$, soit une diminution de revenus de 23 109 \$ dû principalement à l'épaisseur de la glace ainsi qu'au niveau de l'eau, car ce sont les autorisations de pêcher à cours terme qui ont le plus diminué, soit de 21 019 \$ et les autorisations de pêcher saisonnières ont diminué seulement de 2 090 \$.

Frai, ensemencement et pisciculture

Dû au niveau de l'eau, la récolte des œufs a été beaucoup plus difficile, par contre nous avons quand même réussi à récolter 4,5 millions d'œufs sur une possibilité de 5 millions, de plus nous avons constaté que les œufs étaient de moins bonne qualité ayant un taux d'éclosion plus bas et une survie des larves plus difficile. Le même phénomène a aussi été constaté à la pisciculture des Trois-Lacs et à la ferme piscicole d'André Paquette.

Nous avons ensemencé 2 300 000 larves et 1 668 alevins pour un total de 2 301 668 comparativement à 2 866 035 en 2009, c'est quand même notre 2^e meilleure année, car en 2008 c'est 2 079 947 que nous avons ensemencé et les années précédentes c'était en bas du million.

A la pisciculture, nous avons fait l'acquisition de nouveaux équipements, soit un filtreur et des refroidisseurs d'eau avec valve thermostatique pour pouvoir garder une température constante de l'eau dans les bassins, ce qui devrait aider à prévenir la maladie et à donner de meilleurs résultats.

Protection et surveillance

Les assistants à la protection de la faune ont effectué 2 678 heures de surveillance en 2010, ils ont vérifié 2 869 personnes, 1 174 bateaux et ont émis 46 infractions et 32 avis de 7 jours, c'est moins qu'en 2009 compte-tenu que les pêcheurs étaient moins nombreux.

Centre d'Interprétation du doré jaune

Nous avons reçu 944 visiteurs en 2010 comparativement à 645 en 2009, soit une augmentation de 46%. La journée « La Relève » pour les jeunes qui a été organisée au mois de juillet a aidé avec 130 visiteurs, cependant nous aurions eu quand même une augmentation de 169 visiteurs sans tenir compte de cette journée spéciale. Le plan de marketing élaboré avec les deux (2) autres centres d'interprétation a sûrement contribué à l'augmentation. Par contre, si nous comparons avec le Centre d'interprétation de l'histoire de la protection de la forêt contre le feu de Maniwaki, c'est une diminution de 10% des visiteurs en 2010 comparativement à 2009 qu'ils ont eu et nous recevons plus de visiteurs qu'eux à chaque année. Nous ne pouvons nous comparer au Centre d'interprétation du cerf de Virginie de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau compte-tenu de leur façon de compiler les données.

6. Informations diverses, Yvan Lachaine directeur général :

Mécanisme de levage du barrage castor

- C'est le mécanisme que vous pouvez voir en face du Centre d'interprétation, il nous a été offert gratuitement par Hydro-Québec. Un panneau d'interprétation va être installé tout près dans les prochains jours.

Travaux sur les digues

- Hydro-Québec va entreprendre le rehaussement de 8 digues à compter du 8 août 2011, soit 4 digues sur le Chemin Baskatong et 4 digues près du barrage Lacroix, afin de se conformer aux nouvelles lois en cas de catastrophe. Par contre, cela ne changera rien dans la gestion du niveau des eaux et de la circulation dans les sentiers de VTT, les inconvénients dus aux travaux devraient être très mineurs.

Ensemencement de l'ouananiche

Après avoir reçu l'autorisation du Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF), 10 000 ouananiches de 1 ½ à 2 pouces serontensemencées vers la mi-mai répondant ainsi à la demande de l'association des pourvoires du Baskatong, ainsi qu'à plusieurs pêcheurs sur le réservoir.

7. Nomination du vérificateur financier pour l'année 2011 :

Monsieur Jean-Guy Roy propose de nommer la firme de François Langevin / CA comme vérificateur financier pour l'année 2011, appuyé par Madame Angèle Doré-Papineau. Adopté à l'unanimité.

8. Élection d'un(e) représentant de l'AGA au conseil d'administration :

Monsieur Lachaine explique que le mandat de 2 ans de M. Jean-Guy Roy vient à échéance en avril 2011. Madame Angèle Doré-Papineau propose que Monsieur Jean-Guy Roy renouvelle son mandat, elle est appuyée par Madame Rollandé Millaire. Monsieur Roy accepte le mandat. Adopté à l'unanimité.

9. Nouvelle réglementation et le projet d'étude - Henri Fournier, biologiste :

Monsieur Henri Fournier nous présente Olivier Cameron Trudel, biologiste à Maniwaki, il assumera la suite du M.R.N.F. avec l'AFC. Monsieur Fournier mentionne que c'est sa dernière assemblée générale annuelle.

Il explique que pour l'ensemencement de l'ouananiche c'est lui qui a fixé la limite dans le Baskatong pour ne pas faire de tort au système du doré jaune. Il ne faut pas prendre le risque de trop jouer dans la communauté de poissons que nous avons ici. Nous voulons créer une attraction supplémentaire sans créer de problème à la population du doré jaune.

Il explique pourquoi il a fallu prendre des mesures au sujet de la nouvelle réglementation. Il devait être pris en considération la baisse importante des femelles reproductrices, ce qui a apporté le fait de devoir prendre des mesures sévères, car on craint pour l'avenir de cette ressource. Globalement les pêcheries ne sont pas en danger, ni les populations de poissons. Pour le doré jaune, qui est en haut de la chaîne, ce sont des membres d'une communauté très complexe, il faut donc être très prudent.

De proposer des mesures plus petite que 30 cm ne donnait rien, puisque ils se reproduisent vers 37 cm. Il explique que nous agissons sur deux (2) fonds, on augmente la taille minimum à 37cm et cela ne se mesure plus de la même façon qu'avant, ce n'est plus au creux de la fourche mais bien au bout de la queue dorénavant. L'ancien chiffre 30 devient donc 32 et l'ancien 35 devient 37. C'est une mesure à deux (2) volets : hausser la taille minimum et avoir plus de poissons à maturité sexuelle qui puissent se reproduire une fois ou deux avant d'être pêché. 2^e Il y a une imposition de la taille maximum aussi, nous pourrions donc garder de 37cm à 53 cm. Une expérience en 2009 démontre que les plus grosses femelles et les plus vieilles ont des œufs de meilleure qualité et que cela contribue mieux à la reproduction. Il explique que ces mesures ont été discutées avec l'AFC et l'ensemble des partenaires avant d'être mises en place.

Projet d'études

En collaboration avec l'AFC, l'Université du Québec à Rimouski et le MRNF, Monsieur Henri Fournier explique qu'il y a 2 ans un projet de recherche était amorcé pour évaluer la survie des poissons ensemencés. L'an passé, cela ne s'est pas fait à cause du printemps anormal que nous avons eu. Cette année on reprend, l'ensemencement se fera au Lac Georges. Les larves seront marquées et nous feront la recapture des poissons dans le but d'évaluer leur survie au cours de la première année, le tout sera repris aussi l'an prochain. La marque est dans l'oreille interne, très difficile à voir sur les grands poissons. Une personne du public demande comment le marquage est fait. Monsieur Fournier explique que c'est un produit ajouté à l'eau dans lequel les poissons trempent pendant 6 heures, ils absorbent le produit pendant ces heures et le produit va dans l'oreille interne. En regardant avec un éclairage fluorescent, nous pouvons voir si c'est marqué.

Commentaire du pourvoyeur M. Yvon Rainville au sujet de la réglementation : il comprend les nouvelles mesures, mais mentionne qu'il y a des côtés négatifs à cette nouvelle réglementation, dont la rivalité entre les régions, si la publicité qu'ils mettent fonctionne, nous risquons de perdre beaucoup de clientèle. Monsieur Fournier mentionne que le MRNF a tout fait pour que tous soient sur le même pied au niveau de la réglementation, mais il y a trop de différence (sud, nord) pour trouver un même scénario pour tout le monde.

Monsieur Rainville ajoute que si on vise à protéger les grosses femelles, il faudra peut-être éventuellement modifier la loi sur les leurres pour éviter de blesser le poisson qui sera remis à l'eau avec les trépieds, ce qui ne serait pas d'avance. Monsieur Fournier mentionne que le pêcheur a dans les mains les outils pour faire en sorte que la nouvelle réglementation fonctionne ou non, c'est-à-dire par exemple changer le trépied pour un hameçon unique, ceci aidera la situation au mieux.

Madame Rollande Millaire pose une question : Pourquoi l'AFC du Baskatong et celle du Réservoir Gouin n'ont pas les mêmes réglementations? Monsieur Fournier explique qu'actuellement ils sont en consultation là-dessus, ils terminaient au Gouin certains travaux de recherche. Il y aura probablement des changements apportés pour l'an prochain et qu'ils auraient à ce moment une gamme comme nous. Au Gouin la mesure devrait être 32-47 à cause du taux de croissance qui est plus lent qu'ici, mais ce qui équivaut aux mêmes mesures qu'ici. Aussi pour le Témiscaminque en 2012 des changements importants devraient être apportés.

Madame Millaire ajoute qu'elle a peu d'espoir que le Gouin se plie aux exigences. Monsieur Fournier d'ajouter que nous verrons, mais on fait tout ce qu'il faut faire pour se préparer. Monsieur Lachaine informe les membres que l'AFC a fait part de sa déception par lettre au M.R.N.F à ce sujet.

Madame Lucille Saumure du public souhaite faire une suggestion : De raccourcir la période de pêche en fin de saison, elle mentionne qu'actuellement c'est jusqu'à la fête de

l'Action de Grâce qu'il se prend beaucoup de poissons, elle suggère qu'après la fête du travail la pêche soit fermée pour sauver les géniteurs.

Mathieu Charrette prend la parole et explique qu'eux aussi ont constaté ce problème dans les sanctuaires. Il y a justement des changements à ce sujet, une partie du sanctuaire de la Rivière Gatineau qui fermait le 15 octobre, va maintenant fermer le 15 septembre. Ces nouvelles mesures mises en place vont aider pour la pression de la pêche.

10. Lieu de la prochaine assemblée générale annuelle :

Monsieur Leboeuf et Monsieur Lachaine expliquent qu'exceptionnellement cette année étant donné que le 4^e samedi du mois tombait dans la fin de semaine de Pâques, la date de la réunion devrait être reportée au samedi 30 avril et qu'elle avait lieu à la Salle de l'Église de Grand-Remous, l'autre salle n'étant pas disponible. Ils nous informent que l'année prochaine sera comme avant, soit le 4^e samedi du mois à la salle Jean-Guy Prévost.

11. Mots des représentants de la conservation, protection et aménagement de la faune (MRNF) :

Mathieu Charrette, coordonnateur aux opérations du MRNF de Mont-Laurier explique que le Baskatong est desservie par la MRC des 2 secteurs, soit la partie Est par Mont-Laurier et l'ouest par Maniwaki. Qu'ils travaillent tant Mont-Laurier que Maniwaki avec nos assistants à la protection de la faune. Il donne le bilan du blitz en 2010 de la protection des sanctuaires, des interceptions qui ont eu lieu, des infractions données, de la date de fermeture des sanctuaires de la Rivière Gatineau. Il mentionne que le MRNF a fait beaucoup de publicité concernant la nouvelle réglementation du doré et que les pêcheurs sont contents de cette nouvelle réglementation pour la survie et la pérennité du doré.

Il spécifie le bon travail de nos assistants à la protection de la faune de Gilles Richard et de son équipe, que ceux-ci font un bon travail et qu'ils ont ensemble une très bonne collaboration.

Madame Millaire demande si les pancartes seront changées à cet effet, Monsieur Charrette confirme qu'il y aura des autocollants avec les dates changées qui seront apposés. Monsieur Lachaine ajoute que sur les Autorisations de pêcher il y a un encadré rouge qui dit d'aller au verso pour la nouvelle réglementation et qu'il est indiqué « Nouvelle période de pêche dans les sanctuaires ».

12. Varia :

Hommage à Monsieur Yvon Rainville

Un hommage est rendu à Monsieur Rainville, Monsieur Leboeuf souligne le bon travail de Monsieur Rainville, son implication pendant des années même avant la création de l'AFC pour mettre sur pied le projet, ensuite sa création comme tel de l'AFC avec Monsieur Walker. Il souligne également qu'il était là comme président du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif depuis le tout début. Monsieur Leboeuf mentionne que Clyde Walker aurait aimé être avec nous, mais pour des raisons de santé il ne le pouvait pas malheureusement. Hubert Gauvreau a pris la parole pour souligner comment Monsieur Rainville avait à cœur le Baskatong et tout ce qui l'entoure et comment son travail avait été apprécié de tous. Monsieur Rainville a pris la parole pour remercier tout le monde avec de l'émotion dans la voix. Une lithographie représentant un orignal sur le bord de l'eau lui a été remis en cadeau en guise de remerciement, ainsi qu'une gerbe de fleurs à son épouse. S'en est suivi un vin et fromage pour toutes les personnes présentes à l'assemblée qui semble avoir été apprécié de tous. Monsieur Rainville en quittant avait l'air content d'avoir reçu cet hommage.

13. Tirage de prix de présence :

2 Autorisations de pêcher pour la saison (familiale) qui donnent droit de pêcher sur le Baskatong ont été tirées en guise de prix de présence d'une valeur de 75 \$ pour l'année 2011 / 2012. Les gagnantes : Lucille Saumure et Raymonde Lachaine étaient très heureuses de leur prix de présence.

14. Clôture de l'assemblée :

L'Assemblée est levée sur proposition de M. Jean-Guy Roy, appuyé par M. Pierre Després.

Michel Leboeuf, Vice-Président

Yvon Lachaine, Directeur Général